

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 378 au sujet de la nomination du conseil du contentieux.

n° 378

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 avril 1948

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro

30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 18 août 1881 : Vu le décret n° 46722 du 15 août 1946 portant réorganisation du conseil du contentieux de la Côte française des Somalis promulgué par arrêté n° 1632 du 4 mai 1946 (J. O. Côte française des Somalis, n° 5 mai 1946, p. 92).

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont nommés : a) Président du conseil du contentieux : M. Poli, président du Tribunal supérieur d'appel ; b) Assesseurs titulaires : M. Godefroy, chef du service des douanes : M. Kermeur, chef du service des domaines : c) Assesseur suppléant : M. Carbonel, papeur de 2° classe du Trésor : d) Commissaire du (Gouvernement : M. Roche, procureur de la République, chef du service judiciaire ; e) Secrétaire du conseil : M. Benazet, chef du cabinet civil.

Art. 2

Avant d'entrer en fonctions, ils prêteront, devant M. le Gouverneur, le serment prescrit par La Loi.

Art. 3

Le présent arrêté sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.